



**Date de convocation :**  
**18 juillet 2017**

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N°8-8

Fonctionnement  
ALAE/ALSH

Année scolaire 2017-2018

Signature de la convention

L'an **deux mille dix-sept** et le **premier août**, à **19 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (proc.), Mme CAHUZAC.

**Absents excusés :** Mme TOUZANNE (proc. Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (proc. Mme SAINT SUPERY).

**Absente :** Mme TONELLO

Madame AIMONE-CAT Françoise est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de prestations de services avec l'organisme « Loisirs Education Citoyenneté » pour le fonctionnement de l'ALAE et de l'ALSH pour l'année scolaire 2017-2018, dans l'attente du transfert de compétences à la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

**Ouï**, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour la gestion de l'ALAE et de l'ALSH avec l'organisme « Loisirs Education Citoyenneté » pour l'année scolaire 2017-2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **4 août 2017**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **2 août 2017**

Le Maire,

